



# CHARTRE DE L'ALTRUISITIC OPEN MINDFULNESS NETWORK

Amendée les 19 mars 2013 et 4 mai 2015

Mise à jour du 9 juillet 2015

## LA MINDFULNESS, PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL DE L'HUMANITÉ

**Les membres de l'Altruistic Open Mindfulness Network**, signataires de la présente charte, affirment et reconnaissent l'expérience et la pratique de la Mindfulness comme :

- Une expérience universelle et naturelle, dont la pratique produit de nombreux bienfaits établis aujourd'hui scientifiquement.
- Une pratique laïque, indépendante de tout dogme ou de croyance confessionnelle en laquelle tout humain peut se reconnaître. Cette pratique fait partie du patrimoine culturel immatériel de l'humanité.
- Une expérience de présence empathique au cœur de la dimension universelle de l'éthique et de la spiritualité.
- La pratique centrale et fondamentale de la tradition du Bouddha.

**Les membres de l'Altruistic Open Mindfulness Network** souhaitent rendre accessible les bienfaits de la Mindfulness à tous, pour le bien de tous.

- Ils souhaitent offrir la pratique de la Mindfulness au monde dans un protocole classique, laïque, prescriptible par le corps médical comme thérapie de fond dont l'efficacité a été validée scientifiquement.
- Les membres du Network souhaitent offrir les pratiques de la Mindfulness et ses formations dans une économie du don, évitant les écueils de la propriété privée brevetée et des appropriations commerciales.
- La dynamique du Network est d'abord, mais pas uniquement, ouverte aux organismes et communautés de la tradition du Bouddha, détentrices ancestrales des enseignements de la Mindfulness.
- Les pratiques de Mindfulness transmises dans le Network, fondées sur les nombreuses sources traditionnelles, sont résumées dans le Satipatthāna Sutta (pali) ou Smirtyupasthāna Sutra (sanskrit), « le traité des fondements de la Mindfulness », et les pratiques de Shamatha et Vipassana.
- Les membres du Network souhaitent ainsi partager la pratique de la Mindfulness pour aider tous leurs frères et sœurs humains dans un contexte ouvert, public, non confessionnel, c'est-à-dire laïc.

La charte du Network ci-dessous développe les modalités pratiques de ces différents points

# **LA CHARTE DE L'ALTRUISTIC OPEN MINDFULNESS NETWORK**

## **Sommaire**

### **En général**

- **ORIGINE ET MOTIVATION DU NETWORK**
- **LE NETWORK, SA METHODE, SA REGULATION**
- **LA MÉTHODE D'ENTRAÎNEMENT FONDAMENTAL TRANSMISE PAR LE NETWORK**

### **En particulier**

- **PRINCIPES ET MODALITÉS DE FONCTIONNEMENT DU NETWORK**
  - Diffusion du protocole OMT – AMT en un wiki sous licence « creative common »
  - Rôle des communautés
  - Conseil des sages
  - Formation des précepteurs de la méthode OMT-AMT
  - Les habilitations
  - Le modèle économique
  - Les centres de pratique ou d'entraînement à la Mindfulness
  - Convention avec les organismes ou universités partenaires
  - Centre de formation de formateurs
- **STATUT JURIDIQUE DE L'ALTRUISITIC OPEN MINDFULNESS NETWORK**

# GENERALITES

## ➤ ORIGINE ET MOTIVATION DU NETWORK

A l'occasion de l'Assemblée Générale Annuelle de l'Union Bouddhiste Européenne de 2013, plusieurs enseignants bouddhistes ont partagé la vision et la motivation de rendre les bienfaits de la Mindfulness accessibles à tous, pour en faire bénéficier le plus grand nombre, tout en garantissant la qualité de ce patrimoine universel et en le préservant des déviations et vulgarisations des captations marchandes.

Par ailleurs, l'étude scientifique de la Mindfulness ayant fait l'objet de nombreuses publications scientifiques qui en valident les bienfaits (*voir la bibliographie en annexe 1*) elle se situe aujourd'hui dans le domaine des pratiques thérapeutiques de plus en plus prescrites par le corps médical. La validation scientifique de la pratique de la Mindfulness et le développement de sa diffusion en occident font qu'elle devient socialement acceptée et recherchée. Cette reconnaissance est une excellente chose, mais il convient aussi de garantir et de préserver sa définition et son intégration dans la qualité de sa transmission.

C'est donc sur ces fondements que le réseau international de l'Altruistic Open Mindfulness Network est né.

## ➤ LE NETWORK, SA MÉTHODE, SA RÉGULATION

L'Altruistic Open Mindfulness Network est un réseau d'enseignants qualifiés et habilités à transmettre les pratiques de la Mindfulness. Les membres du Network suivent une méthode de transmission et de pratique de la Mindfulness en français, qui pour être validée scientifiquement est fondée sur un protocole nommé « Open Mindfulness Training » (OMT dans son acronyme) et un protocole nommé « Altruistic Mindfulness Training » (AMT dans son acronyme). Le Network contrôle le bon usage du protocole par l'habilitation et le suivi des précepteurs et praticiens autorisés à l'utiliser.

## ➤ LA MÉTHODE D'ENTRAÎNEMENT FONDAMENTAL TRANSMISE PAR LE NETWORK

La Mindfulness est une expérience qui se découvre et se pratique dans un entraînement. Pour pouvoir être aisément transmissibles, prescriptibles et validables, les fondements de la pratique et de la transmission sont codifiés dans un protocole issu directement de la transmission traditionnelle (voir préambule).

Adaptée aux circonstances actuelles de l'environnement contemporain, la pratique de la Mindfulness se situe clairement comme une approche laïque de la méditation.

Cette approche laïque de la méditation a été mise en forme dans les protocoles d'entraînement à la Pleine Présence connus sous les acronymes anglais OMT et AMT. C'est une pédagogie de la Mindfulness, une découverte de son expérience puis son intégration dans la vie quotidienne. Sa pratique comprend un rythme d'apprentissage et une dynamique d'échanges interpersonnels qui permet à chacun, suivant son rythme, de découvrir, apprendre, pratiquer et intégrer la Mindfulness dans sa vie personnelle, familiale et professionnelle.

## EN PARTICULIER

### ➤ **PRINCIPES ET MODALITÉS DE FONCTIONNEMENT DE L'ALTRUISITIC OPEN MINDFULNESS NETWORK**

- **Mise à disposition des protocoles OMT et AMT en un wiki sous licence « creative common »**

Le protocole d'entraînement fondamental à la pleine présence fut mis en forme par Denys Rinpoché à partir des sources classiques anciennes citées dans le préambule. Il mit celui-ci à disposition du Network. Son Conseil des sages en assure collégalement la propriété intellectuelle dans une licence « creative common ». Cette licence permet sa diffusion publique (dans un wiki) et la possibilité de le faire évoluer, tout en restant fidèle à la pratique et à son expérience, pour l'adapter aux différents contextes. Le Network garde ainsi le contrôle du protocole et décide de valider ou non les modifications proposées.

- **Modèle économique**

La Mindfulness est une expérience d'empathie et de bienveillance universelle. Conformément aux principes traditionnels de sa transmission, les fondateurs du Network ont choisi d'inscrire celle-ci dans une économie du don. Les activités de pratiques et de transmissions de la Mindfulness dans ses méthodes OMT et AMT ne sont donc pas tarifées comme un produit de consommation commerciale.

La participation aux frais de pratique, de transmission et de formation de formateurs se fait sous la forme d'une participation consciente des pratiquants, fondée sur la connaissance et la compréhension des moyens nécessaires à la pérennité de sa diffusion.

Pour les structures et personnes morales qui solliciteront des actions de transmission, l'esprit d'une économie du don est également respecté. Les modalités de participation consciente sont alors adaptées aux différents contextes réglementaires des lieux et pays où se développe l'activité.

- **Formation des assistants, des facilitateurs et des praticiens de la méthode OMT- AMT**

Des enseignants qualifiés pour transmettre la Mindfulness sont formés et habilités au sein du Network. La validation se fait consensuellement, entre pairs, à partir d'enseignants de la Mindfulness reconnus au sein de sa tradition. Chaque enseignant est engagé vis à vis de l'AOM-N par une charte déontologique qu'il a approuvée et signée.

#### **Habilitations**

Une habilitation est délivrée par un conseil des sages, composé de personnalités reconnues par leurs pairs dans leur transmission de la Mindfulness. Ce conseil est composé des supérieurs des Communautés se joignant au réseau.

Les critères d'habilitation sont fondés sur une responsabilité collective qui assure une discipline professionnelle et garantit une éthique de la pratique. Celle-ci est présentée dans un règlement intérieur (voir en annexe), définissant les conditions d'utilisation de la référence à la Mindfulness OMT et AMT.

En cas de manquement, le conseil des sages peut suspendre ou retirer l'habilitation à l'un de ses membres et l'exclure du Network si cela est nécessaire.

#### **Le conseil des Aînés**

L'Open Mindfulness Compassion Network est supervisé par un conseil des sages composé de personnalités reconnues par leurs pairs dans leur transmission de la Mindfulness. Ces personnalités peuvent être les Haut responsables de Communautés de la tradition du Bouddha qui se joignent au réseau, ainsi que toutes les personnalités éminemment et anciennement reconnues pour leur transmission de la Mindfulness.

Les Conseil des Aînés assure la propriété intellectuelle des protocoles OMT et AMT, valide ses éventuelles déclinaisons proposées au sein du Wiki et garantit l'authenticité, la qualité de sa transmission et sa diffusion par l'accréditation des facilitateurs et praticiens habilités à le transmettre.

- **Centre de pratiques et d'entraînement agréés par le Network**

Les activités des facilitateurs, assistants et praticiens du Network se font dans des centres de pratique ou d'entraînement agréés par celui-ci.

- **Convention avec les universités ou les organismes partenaires**

Le Network développe des conventions avec différents organismes partenaires (universités, centres de pratique, communautés spirituelles,...) motivées pour développer des partenariats de développement de la Mindfulness dans sa méthode OMT - AMT.

En France, l'Institut de Pleine Présence est le 1<sup>er</sup> institut conventionné pour le développement de la Mindfulness.

- **Centre de formation de formateurs**

La formation de formateurs se fait dans des centres agréés par le Network qui suivent les modalités de formation, de cursus et de validation agréés par celui-ci.

- **Accréditations**

Les accréditations sont validées par le Conseil des Aînés. Les engagements des facilitateurs sont les mêmes pour tous et pour tous les centres ou Communautés. En cas de contestation par le Conseil des Aînés des modalités d'accréditation d'une Communauté, si aucun compromis n'est trouvé au terme d'une médiation, le Conseil des Aînés aura, à la majorité des deux tiers la capacité d'exclure du réseau la Communauté incriminée. Les modalités de publicité de la radiation seront les mêmes que pour les précepteurs. Les facilitateurs de la dite Communauté seront radiés. Ceux qui le souhaitent pourront réintégrer le réseau après s'être réengagés dans la déontologie des facilitateurs et en montrant de façon évidente qu'ils la suivent. Une deuxième radiation serait définitive.

## ➤ **STATUT JURIDIQUE DE L'ALTRUISITIC OPEN MINDFULNESS NETWORK**

La forme juridique n'est pas encore définie. Elle répondra au souhait d'être conforme aux réglementations européennes et internationales pour permettre la plus grande ouverture aux différents acteurs et partenaire de l'AOM-Network.

A \_\_\_\_\_ le, \_\_\_\_\_

Les co-fondateurs déclarent avoir lu et approuver et adhérer à la présente charte sans réserve.

Nom, prénom  
(lu et approuvé) signature